



Tellus Avenir

L'assurance vie qui s'adapte
à tous mes besoins.

www.allianz.fr

Placer
mon épargne

Préparer
mes projets

Anticiper
ma retraite

Transmettre
mon capital

Avec vous de A à Z

Allianz 

Pourquoi privilégier
l'assurance vie ?

Le placement préféré des Français⁽¹⁾

Avec 17 millions de personnes⁽²⁾ ayant souscrit un contrat, ce n'est pas un hasard si l'assurance vie reste le placement préféré des Français : elle réunit des avantages qu'aucune autre forme d'investissement ne procure.

Qu'il s'agisse de placer votre épargne pour la valoriser, financer vos projets, préparer votre retraite ou optimiser la transmission de votre patrimoine, votre contrat d'assurance vie s'adaptera parfaitement à votre objectif.

Placement

Je place mon capital, tout en bénéficiant des avantages fiscaux de l'assurance vie⁽³⁾.

Avec Allianz, je bénéficie de solutions patrimoniales sur mesure à chaque étape de ma vie.

Projets

Je me constitue un capital pour concrétiser mes différents projets (acheter un bien immobilier, financer les études de mes enfants...).

Avec Allianz, je bénéficie d'un bilan de ma situation pour anticiper le financement de mes projets.

Retraite

Je prépare ma retraite pour, le moment venu, percevoir des revenus réguliers et en profiter pleinement.

Avec Allianz, je bénéficie d'un bilan personnalisé qui me permet de connaître le complément de revenus indispensable au maintien de mon niveau de vie à la retraite.

Transmission

Je valorise mon capital pour le transmettre dans des conditions avantageuses⁽³⁾ aux personnes qui me sont chères.

Avec Allianz, je bénéficie de conseils avisés pour rédiger ma clause bénéficiaire et protéger les proches que je souhaite privilégier.

(1) Baromètre épargne TNS Sofres mai 2011. L'assurance vie reste le placement privilégié pour préparer sa retraite pour près de 60 % des personnes interrogées.

(2) INSEE, juillet 2011 « L'assurance vie en 2010 ».

(3) Selon la fiscalité en vigueur au 01/01/2013 et susceptible d'évoluer.



Je valorise mon capital, tout au long de ma vie

Placer mon épargne

Je constitue et valorise un capital à mon rythme, tout en bénéficiant de l'expertise de mon Agent Général Allianz et des avantages fiscaux de l'assurance vie⁽¹⁾.

Que j'apprécie le « clé en main » ou que je souhaite gérer moi-même mon contrat, Allianz a la solution à mon besoin.

Stratégie d'investissement

- **J'alimente mon contrat à mon rythme**, en fonction de mes rentrées d'argent.
- Selon mon profil et mes objectifs, **je choisis les supports financiers** parmi le large choix qui m'est offert. Ainsi, mon capital profite du potentiel de performance des marchés financiers sur le long terme⁽²⁾.

Options de gestion

Je me facilite la vie :

- Je fais arbitrer automatiquement les produits constatés des supports en unités de compte vers le support en euros⁽³⁾.
- Je constitue progressivement un capital en unités de compte⁽²⁾ en effectuant des versements réguliers⁽³⁾.

Ces deux options gratuites me permettent d'optimiser la gestion de mon capital.

Fiscalité spécifique

Seuls les produits issus de la valorisation de mon capital sont imposables. Ils bénéficient d'une exonération des produits après 8 ans⁽¹⁾, dans la limite de l'abattement annuel de 4 600 euros de produits pour une personne seule (ou 9 200 euros pour un couple marié ou pacsé soumis à imposition commune).

Atouts

Souplesse

En fonction de mon budget, je peux alimenter mon contrat par des versements libres ou bien réguliers⁽³⁾, que je peux interrompre en cas de besoin.

Disponibilité

Coup de cœur ou coup dur, mon capital reste accessible⁽⁴⁾, je peux effectuer un rachat partiel ou total, sans pénalités.

Protection

Avec la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès⁽³⁾, les versements effectués sur le contrat sont transmis aux bénéficiaires que j'ai désignés.

(1) Selon la fiscalité en vigueur au 01/01/2013 et susceptible d'évoluer.

(2) Tout investissement sur des supports en unités de compte comporte des risques financiers. La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

(3) Conditions décrites dans les Dispositions Générales.

(4) Sauf cas particulier (exemple : bénéficiaire acceptant) et avec les conséquences fiscales et sociales éventuelles.



Je finance activement mes projets

Préparer mes projets

“ Ma fille aînée intègre une école de commerce à plus de 500 km de la maison. Entre ses frais de scolarité, son hébergement et ses frais de transport, cela me coûte 2 200 € par mois. Heureusement, avec mon contrat d'assurance vie j'ai anticipé et je peux financer ses études. ” Anne F., 48 ans

Je définis avec mon Agent Général Allianz le montant nécessaire à la réalisation de mon projet, qu'il s'agisse par exemple d'investir dans l'immobilier ou de financer les études de mes enfants.

Stratégie d'investissement

- En effectuant des versements réguliers, **je me constitue en douceur** le capital nécessaire.
- **Je suis accompagné(e)** par mon Agent Général Allianz pour déterminer la répartition de mon capital en fonction de l'horizon de mon projet et de mon profil.

Disponibilité du capital⁽¹⁾

Au moment de la réalisation de mon projet, **je dispose de la totalité de mon capital** ou, si je le souhaite, je peux opter pour d'autres possibilités, comme par exemple :

- Nantir mon contrat (c'est-à-dire bénéficier d'une ligne de crédit tout en conservant mon placement en l'état⁽²⁾).
- Programmer des rachats partiels afin de disposer de mon capital au fur et à mesure de mes besoins (par exemple : à chaque échéance des frais de scolarité de mon enfant).

Accompagnement Allianz

Je constitue un capital pour disposer le moment venu du budget nécessaire à mon projet, en bénéficiant régulièrement de l'expertise d'Allianz.

Atouts

Souplesse

Les versements réguliers me permettent d'atteindre progressivement mon objectif.

Disponibilité

Tout au long de la vie de mon contrat, mon capital reste disponible⁽¹⁾.

Liberté

J'oriente, comme je le souhaite, la répartition de mon capital parmi les supports proposés⁽³⁾ grâce à mon arbitrage annuel gratuit.

(1) Sauf cas particuliers (exemple : bénéficiaires acceptants) et avec les conséquences fiscales et sociales éventuelles.

(2) Sous réserve de remboursement du crédit.

(3) Tout investissement sur des supports en unités de compte comporte des risques financiers. La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.



Je prépare ma retraite en toute confiance

Anticiper ma retraite

“ Je pars à la retraite dans 2 mois. Je suis serein car avec mon assurance vie je vais profiter pleinement de ma nouvelle vie. ” Richard R., 62 ans

Je prépare ma retraite en toute liberté : je constitue mon capital et je l'utilise au moment qui me convient le mieux.

Stratégie d'investissement

- En versant régulièrement dès aujourd'hui, **je disposerai demain du complément de revenus** nécessaire au maintien de mon niveau de vie à la retraite.
- La « gestion à horizon » me permet de valoriser mon capital en vue de financer ma retraite à une échéance déterminée. Concrètement, **je profite d'une gestion optimisée** : au fur et à mesure que ma date de départ à la retraite approche, et afin de préserver la performance acquise les années précédentes, les parts d'OPCVM actions⁽¹⁾ diminuent au profit d'OPCVM plus prudents (obligations et produits monétaires) dont la performance est moins élevée mais régulière.

Utilisation du capital⁽²⁾

Selon mon besoin, je choisis de disposer de mon capital :

- en percevant régulièrement une somme d'argent à la fréquence souhaitée (rachats partiels programmés⁽³⁾),
- ou en le convertissant en rente viagère, afin de m'assurer des revenus tout au long de ma retraite.

Accompagnement Allianz

Je réalise mon bilan retraite avec mon Agent Général Allianz et définis avec lui le complément de revenus qui me sera indispensable au maintien de mon niveau de vie.

Atouts

Simplicité

La gestion à horizon me permet de préparer ma retraite en toute simplicité.

Liberté

En fonction de mon besoin, je peux compléter mes revenus au choix entre la rente viagère et les rachats partiels programmés.

Protection

Si je choisis la rente viagère, l'option rente viagère réversible m'assure qu'en cas de décès, une part de la rente initiale sera versée à mon conjoint.

(1) Tout investissement sur des supports en unités de compte comporte des risques financiers. La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

(2) Sauf cas particulier (exemple : bénéficiaire acceptant) et avec les conséquences fiscales et sociales éventuelles.

(3) Conditions décrites dans les Conditions Générales.



Je protège mes proches en toute sérénité

Transmettre mon capital

Je valorise et transmets mon capital dans des conditions avantageuses⁽¹⁾.

Je choisis librement les personnes à qui je souhaite transmettre mon capital, qu'elles soient mes héritières ou non.

Stratégie d'investissement

- Le support en euros **me permet de bénéficier**, sans risque, **d'une revalorisation annuelle** du capital constitué sur ce support.
- Je bénéficie d'une **gestion « clé en main »** grâce à la gestion profilée patrimoniale. Des experts gèrent et veillent au respect de mon profil d'investissement.

Fiscalité spécifique⁽¹⁾

En cas de décès, les capitaux versés à mon conjoint ou partenaire pacsé sont **exonérés de droits de succession et de prélèvement forfaitaire**. Concernant les autres bénéficiaires, les primes versées avant 70 ans font l'objet d'une taxation forfaitaire du capital transmis après abattement de 152 500 euros par bénéficiaire, tous contrats confondus.

Pour les primes versées après votre 70^e anniversaire, seule la fraction qui excède 30 500 euros est taxable aux droits de succession. Cet abattement de 30 500 euros est global, quel que soit le nombre de contrats et de bénéficiaires.

Garantie optionnelle du contrat

Dans l'objectif de **renforcer la protection du capital**, une garantie complémentaire optionnelle en cas de décès m'est proposée. Elle me garantit qu'en cas de décès, le capital versé à mes bénéficiaires ne pourra être inférieur à 100 % du capital investi⁽²⁾ (Garantie plancher « 100 % »), et ce, quelle que soit l'évolution des marchés financiers.

Atouts

Simplicité

Je choisis librement mes bénéficiaires (y compris les petits-enfants qui ne sont pas les héritiers directs des grands-parents) afin qu'ils reçoivent, à mon décès, le capital que j'aurai constitué pour eux.

Transmission

En cas de décès, le capital restant au contrat est transmis, dans des conditions avantageuses⁽¹⁾ de l'assurance vie, aux bénéficiaires que j'ai désignés.

Souplesse

Je peux combiner les avantages de l'assurance vie et de la donation (à mes enfants, petits-enfants), grâce à la solution patrimoniale « Allianz Intergénération ». »

(1) Selon la fiscalité en vigueur au 01/01/2013, et susceptible d'évoluer.

(2) Conditions décrites dans les Dispositions Générales en vigueur au 01/01/2013. En particulier la garantie du capital investi s'entend nette de frais et déduction faite des rachats opérés et avance en cours.

Allianz avec vous de A à Z

Allianz parmi les leaders de l'assurance⁽¹⁾

N° 2 mondial en assurances de personnes.

Plus de 78 millions de clients lui font confiance à travers le monde.

Allianz en France : la force de la proximité

Être au plus près de ses clients pour leur apporter le meilleur service est une priorité pour le Groupe Allianz. Parce qu'il vous connaît, votre Agent Général Allianz est l'interlocuteur le mieux placé pour répondre à vos besoins d'assurance et vous conseiller dans la gestion de votre patrimoine.

Il réalisera avec vous un bilan de votre situation et de vos objectifs pour vous proposer des solutions adaptées à vos besoins.

Allianz Global Investors France

Acteur majeur de l'industrie française de la gestion, avec près de 77 milliards d'euros d'encours (à fin septembre 2012).

Les services Allianz : l'innovation à votre service

En complément d'une large palette d'options adaptées à vos besoins, être client Allianz vous donne accès à des services innovants et gratuits :

- **Le programme Fid'Allianz : un ensemble d'avantages pour vous remercier de votre fidélité.**

Allianz vous récompense dès votre 1^{er} contrat !

En adhérant au programme de fidélité Fid'Allianz, vous bénéficiez, selon votre statut, de tout un panel d'avantages.

- **L'Espace Client : un bouquet de services pour vous simplifier la vie !**

L'Espace Client sur www.allianz.fr vous donne un accès gratuit⁽²⁾ et sécurisé à votre contrat et à de nombreux services en ligne (consultation de votre contrat, réalisation d'opérations en ligne⁽³⁾, accès aux informations financières d'Allianz Global Investors).

- **Le coffre-fort numérique : un espace de stockage sécurisé**

En étant abonné Allianz.fr, vous bénéficiez également d'un coffre-fort numérique sécurisé et gratuit⁽²⁾, accessible où que vous soyez, pour mettre à l'abri vos documents importants.

(1) Données au 31/12/2011.

(2) Hors frais de connexion selon tarifs des fournisseurs d'accès.

(3) Soumis à conditions.

Pour de plus amples renseignements, votre Agent Général Allianz est à votre disposition.



Allianz Vie

Entreprise régie par le Code des assurances.

Société anonyme au capital de 643 054 425 euros.

Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.

340 234 962 RCS Paris.

www.allianz.fr

